CONDITIONS D'UTILISATION DU CERTIFICAT ET DU LOGO *Qualiopi par Cidées Certification*

SPE_COM_01_C

Accréditation n°5-0630 Portée disponible sur www.cofrac.fr

Les bénéficiaires du droit d'utilisation du certificat et de la marque QUALIOPI sont les organismes :

- Bénéficiaires d'un certificat en cours de validité
- Et qui respectent les règles d'utilisation et les règles graphiques définies par l'Etat et par **Cidées Certification**.

Vous venez de recevoir votre certificat au Référentiel National Qualité.

Dans le cadre de votre certification, deux choix s'offrent à vous :

- ✓ Utilisation de la Marque QUALIOPI avec respect de la charte d'usage, de la charte graphique et du règlement d'usage en vigueur ;
- ✓ Utilisation du logo ***Qualiopi par Cidées Certification*** que nous vous proposons déjà travaillé, afin de faciliter l'appropriation des documents régissant l'usage de la marque QUALIOPI.

Si vous optez pour cette deuxième option, vous trouverez ci-dessous les conditions d'utilisation du logo ***Qualiopi par Cidées Certification***. Ces documents restent la propriété de **Cidées Certification.**

1- MODALITES D'UTILISATION DU CERTIFICAT ET DU LOGO *Qualiopi par Cidées Certification*

Le certificat doit être affiché dans les locaux et sur le site internet du bénéficiaire. En l'absence de site internet, le bénéficiaire en communique une copie à tout candidat, stagiaire, apprenti ou financeur mentionné à l'article L. 6316-1 du code du travail qui en fait la demande.

Le logo ***Qualiopi par Cidées Certification*** ne peut être modifié de quelque façon que ce soit. Il peut être associé au logo de l'établissement dans le respect des règles de la charte graphique sur :

- Les documents imprimés (catalogues, affiches, brochures...) ;
- Les documents de présentation (diaporamas…) ;
- Les vecteurs de communication en ligne (sites internet…).

Il est interdit d'utiliser le logo :

- Dans une publicité (publication ou tout support média) pour une action de formation en particulier.
- Sur l'attestation de formation ou sur tout support dédié uniquement à une action de formation.

Le bénéficiaire ne peut pas déposer de marque qui associerait son logo à celui du logo ***Qualiopi par Cidées***. De plus, il ne doit pas réserver de nom de domaine identique ou similaire au logo.

2- DUREE DU DROIT D'UTILISATION DU CERTIFICAT ET DE LA MARQUE

L'usage du certificat et du logo ***Qualiopi par Cidées Certification*** est limité à la durée de validité du certificat (3 ans).

Cidées Certification s'assure, tout au long du cycle de certification, du respect de l'usage du logo ***Qualiopi par Cidées Certification*** et de la marque QUALIOPI. En cas de manquement constaté aux dispositions du Règlement d'usage, après que le prestataire a été appelé à s'expliquer, il lui notifie les manquements avérés par tous moyens et le met en demeure de se mettre en conformité. À défaut de mise en conformité, le certificat peut faire l'objet d'une suspension temporaire ou d'un retrait décidé par **Cidées Certification**. Dans ce cas, le certificat et la marque de certification doivent être retirés de tout support de communication, sans délai.

*Les informations contenues dans ce document sont la propriété exclusive de **Cidées Certification** et ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable par écrit.*

3- PRESENTATION DE LA MARQUE

Le logo ***Qualiopi par Cidées Certification*** sera envoyé à l'Organisme sous le format png. Il ne peut être modifié de quelque façon que ce soit.

Son usage devra respecter les critères suivants :

- ✓ Reproduction du logo dans son intégralité (sans rognage) ;
- ✓ Respect des proportions ;
- ✓ Respect de la largeur minimum de 66 mm ;
- ✓ Respect des couleurs ;
- ✓ Respect du fond blanc.

Exemple de logo pour une typologie d'actions :



Engagement du client certifié :

- Se conformer aux règles de **Cidées Certification** précédemment formulées lorsqu'il fait référence au statut de la certification dans ses moyens de communication, tels que Internet, brochures ou publicité et autres documents ;
- Ne faire ou ne permettre de faire aucune déclaration trompeuse concernant sa certification ;
- N'utiliser ou ne permettre d'utiliser de manière abusive aucun document de certification, dans sa totalité ou en partie ;
- Cesser, en cas de suspension ou retrait de sa certification, toute publicité qui se réfère à un statut de certifié ;
- Modifier tout objet de publicité en cas de réduction du périmètre de la certification ;
- Ne pas utiliser sa certification de façon qui puisse nuire à la réputation de **Cidées Certification** et/ou du système de certification et compromette la confiance que lui accorde le public.

*Les informations contenues dans ce document sont la propriété exclusive de **Cidées Certification** et ne peuvent être utilisées, reproduites ou communiquées sans son accord préalable par écrit.*